

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Antananarivo, le

23 FEB. 2009

SECRETARIAT GENERAL

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

À

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Monsieur Le **PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE GASYNET,**
Immeuble Ariane 5A, 1^{er} étage, Enceinte GALAXY
Andraharo – ANTANANARIVO

SERVICE DU RENSEIGNEMENT DE LA
DOCUMENTATION ET DE L'ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE MUTUELLE INTERNATIONALE

N° 128 MFB/SG/DGD/D4/S43.

OBJET : Base de la détermination de la valeur des véhicules importés d'occasion.

REFERENCES : - Compte rendu de la réunion CIVIO du 08 Mai 2008 entre l'Administration des Douanes et les responsables de la Société GasyNet.
- Rapports d'Inspection n° TAN08008502 du 07/11/08 (BSC n° 106370) et n° TAN08007901 du 12/10/08 (BSC n° 103560).

Monsieur Le Président Directeur Général,

Suivant le compte-rendu de réunion cité en référence, il a été convenu qu'en matière de détermination de la valeur des véhicules importés d'occasion,

- les argus européen et eurotax seront utilisés pour les véhicules en provenance d'Europe,
- le Blue-Book pour les véhicules en provenance des Etats-Unis.
- le Yellow and Silver Book pour les véhicules en provenance d'Asie.

Or, selon le compte-rendu qui m'a été fait, la détermination de la valeur s'effectue sous valitrade (contrôle de la facture auprès de l'exportateur par les affiliés de la SGS et réponse sous forme RI), étant donné que la Société GasyNet ne dispose pas encore de Blue-Book, Yellow and Silver Book.

Cette pratique, en se basant sur les valeurs émises aux rapports d'Inspection cités en référence, risque d'entraîner des distorsions au niveau de la détermination de la valeur des véhicules.

Aussi, pour corriger ces anomalies et jusqu'à disponibilité effective des instruments ci-dessus, vous demanderai-je de bien vouloir donner des instructions nécessaires à vos agents responsables du CIVIO de **n'utiliser que l'« ARGUS » dans la détermination de la valeur des véhicules d'occasion.**

Veillez agréer, Monsieur Le Président Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.



VOLA RAZAFINDRAMANDRA Ramiamdraso